



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – ESPV – Achat de matériel – BIGMAT AUVERGNE MATERIAUX

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la Délibération du Conseil municipal D2025-024 en date du 09/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la ville de Royat,

VU la proposition de l'entreprise BIGMAT AUVERGNE MATERIAUX, en date du 08/09/2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'achat de matériel pour le service des espaces verts de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise BIGMAT AUVERGNE MATERIAUX sise ZAC Fontanille – rue Pierre Boulanger 63370 LEMPDES est retenue pour l'achat de matériel pour le service espaces verts de la ville de Royat pour un montant de 950 € HT soit **1 147.67 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise BIGMAT AUVERGNE MATERIAUX
- Mme la Directrice Générale des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 22/09/2025

Le Maire,

Marcel ALEDO

Marcel Aledo
Le adjoint



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

105

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 063-216303081-20250922-DM2025_0105-AR

DEVIS

AGENCE DE BIGMAT AUVERGNE MATERIAUX CLERMONT

Document N° 480 765 Créé le : 08/09/2025 à 14:15:59 Page 1 / 1

Vendeur : ale Code Client : ROY0010

Date de première visite chantier :

Pris par :

Tél : 04 73 988 988

E-mail : ale@auvergne-materiaux.fr

Certificat RGE : E127777

COMMUNE DE ROYAT (MAIRIE)

46 BD BARRIEU

63130 ROYAT

Tél : 04 73 29 93 20 / Fax : 04 73 29 50 85

Date de validité : 08/10/2025

Port : Enlevé

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de prix et vous en remercions vivement. Vous trouverez ci-dessous notre meilleure proposition pour la fourniture des éléments suivants :

Référence	Nombre	Désignation	Quantité	PU HT	Montant HT
85 782	1 PCE	<u>Pack Perfo / Batteires / Chargeur</u> Marteau perforateur sans fil SDS Max GBH 18V-45 C livré en version solo cofi 307290 ECO-TAXE 0,71	1,000 PCE		
81 476	2 PCE	1XBATT PROCORE18V 12.0 AH	1,000		
92 175	1 PCE	CHARGEUR GAL 18V-160C ECO CONTRIBUTION 0.68	2,000 PCE 1,000 PCE 1,000		
Total HT :			1,000	950,00	950,00
Les chèques bancaires ne sont pas acceptés					
Tout article non stocké faisant l'objet d'une commande spéciale ne sera ni repris ni échangé.					

Base HT	Taxes	Taux TVA	Montant TVA
950,00	1,39	02 20%	190,28

Total HT :	950,00 €
Total éco-taxe :	1,39 €
Total TVA :	190,28 €

Total TTC : 1 141,67 €

Les prix sont actuels et sans engagement de notre part. Ils peuvent varier en fonction d'un changement de tarif fournisseur.

En cas de commande, merci de rappeler le présent devis

U. François

BON POUR ACCORD
Le 10/09/2025
Pb Pascal AUCON,
Maire

VILLE DE ROYAT (P. de D.)
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Jean-Pierre COMOT
1er adjoint